

## **Rapport du Président 2013**

Nous sommes déjà à l'aube d'une prochaine saison estivale et c'est le temps de vous transmettre quelques informations pertinentes et nécessaires afin qu'ensemble on puisse obtenir les résultats souhaités.

Lors du conseil d'administration tenu samedi le 12 mai 2012 à Saint-Aimé-des-Lacs, le bureau de direction a approuvé sous certaines conditions la proposition de CIMA+ pour le plan directeur de l'eau du lac Nairne.

Voici le teneur de cette proposition:

Il a été résolu à l'unanimité que le plan directeur de l'eau du lac Nairne soit accordé à la firme CIMA+ en minimisant les coûts au maximum suite à une entente avec les professeurs de l'Université Laval département des Sciences Biologie et le support logistique et technique de l'Organisme du Bassin Versant Charlevoix-Montmorency.

Une fois ces conditions réunies, une rencontre a été tenue avec Madame Roxane Tremblay, de CIMA+, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, M. Jean Landry directeur de l'Organisme du Bassin Versant Charlevoix-Montmorency et les autres intervenants impliqués afin de réviser et de mettre à jour l'entente initiale.

La participation de la Municipalité et de l'OBV Charlevoix-Montmorency ont été particulièrement sollicitée et appréciée.

Le bureau de direction, suite à cette rencontre a pris position et a demandé à rencontrer le conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs afin de les sensibiliser et de les informer sur nos inquiétudes de financement tout en leur formulant des recommandations afin de nous réserver la totalité de la taxe verte pour notre plan directeur de l'eau.

Une demande de subvention a été également rédigée à la MRC de Charlevoix afin de nous permettre la réalisation de ce projet. Je tiens à remercier le conseil Municipal de Saint-Aimé-des-Lacs, la MRC de Charlevoix-Est et l'OBV Charlevoix-Montmorency pour leur soutien et leur collaboration grandement appréciés par le conseil d'administration de l'APELN. Nous sommes reconnaissants des efforts faits par nos élus. Un merci spécial à M. Bernard Maltais Maire et Préfet pour son écoute et son support.

### **Code d'éthique**

Dans un souci d'harmonie et de respect mutuel, votre association s'est dotée **d'un code d'éthique** que chaque résident et usager du lac peuvent s'acquérir à nouveau sur le site web de l'APELN.

Nous vous demandons de bien le lire et même de le partager ou de le discuter avec votre famille et vos amis (es) afin que nous soyons tous bien informés et en mesure de le faire respecter.

## Dossier environnement :

Il est dans l'intérêt de tous de poursuivre certaines actions prévues à l'horaire à savoir de surveiller et de **cueillir vers le 24 juin les escargots** afin d'enrayer la dermatite du baigneur.

Je vous invite fortement à poursuivre la **re-naturalisation des rives**, obligatoire pour tous et maintenant règlementée par la municipalité.

La re-naturalisation est une recommandation du Ministère et du Réseau de surveillance volontaire des lacs à laquelle nous sommes associés.

J'invite également les riverains au **respect des tributaires** du lac et à la protection de ces derniers. Je vous conseille de bien vous informer avant d'agir.

Je tiens à féliciter tous les riverains qui se sont procurés un **baril de récupération d'eau de pluie**, en l'utilisant vous nous aidez à améliorer la qualité de la nappe phréatique. Nous tenons à remercier le Fonds Éco-IGA, particulièrement le marché IGA de Clermont propriété de M. Gravel pour sa contribution.

## LE LAC NAIRNE A SON PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

Le PDE est un outil de planification indispensable visant à déterminer et à hiérarchiser les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau.

Cette démarche était une nécessité suite à plusieurs refus de la part du Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP), lors des demandes de certificat d'autorisation pour effectuer des interventions dans le lac ou le bassin versant du lac Nairne.

En 2009, la direction du suivi de l'environnement, à l'époque dirigée par M. Luc Berthiaume, nous avait signifié que tant que le lac n'aurait pas un PDE, les demandes de CA seraient probablement non recevables. Il a également promis d'aider l'APELN et la Municipalité dans ces démarches.

Le but du projet était donc de faire un diagnostic de l'état de santé du lac et ensuite de proposer des actions et un programme de suivi, afin d'améliorer la qualité des eaux des tributaires et des sédiments du lac pour ainsi favoriser une amélioration de la qualité de l'eau du lac. Pour ce faire, la quantification de l'apport en phosphore de chacun des sous-bassins versants du lac Nairne a permis d'identifier les zones les plus problématiques où des actions seraient nécessaires. De plus, la quantification du phosphore provenant des sédiments a permis d'établir le bilan interne du lac. Ainsi, il a été possible d'établir le bilan global de phosphore du lac Nairne, donc de documenter l'impact relatif des bilans interne et externe. Les solutions envisagées visent deux objectifs qui peuvent être poursuivis de manière concomitante pour réduire les apports en phosphore dans la colonne d'eau et ainsi réduire la probabilité de voir apparaître des floraisons de cyanobactéries.

Ces objectifs sont : 1) minimiser au maximum le phosphore et les matières en suspension provenant du bassin versant et 2) empêcher le phosphore, accumulé dans les sédiments et relargué dans l'hypolimnion pendant la stratification estivale, de retourner dans la colonne d'eau lors du brassage automnal. Donc l'élaboration du PDE du lac Nairne vise à équilibrer, par des actions, le bilan de phosphore du bassin versant et justifier ainsi des moyens d'intervention dans le lac afin de réduire, voire éliminer, les floraisons de cyanobactéries.

Ainsi, lors de la rencontre du 8 janvier 2013, l'équipe de Mme Roxanne Tremblay ont discuté du contenu de notre PDE, de ses bases scientifiques, des actions pressenties et des moyens correctifs acceptables pour le MDDEFP.

Autour de la table, nous avons un représentant de la direction du suivi de à l'environnement (Louis Roy), de la direction des évaluations environnementales (Isabelle Nault), une analyste de la direction générale aux demandes de CA pour le rétablissement des lacs (Lise Boudreau) et une personne au suivi des cyanobactéries (M. Marc Sinotte).

Toutes et tous sont satisfaits du travail accompli et ont félicité Mme Roxane Tremblay et son équipe pour la qualité du travail accompli. Mme Roxane tient à préciser que c'est grâce à notre persévérance et à la confiance que nous lui accordons depuis plusieurs années maintenant que nous récoltons ces retombées positives pour l'avancement de nos projets.

Invitation : Suite à une invitation nous avons participé en Juin 2013 avec la collaboration de Mme Roxane Tremblay de Cima+ à l'atelier de travail-interventions en lac du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs. Le Ministère travaille avec divers partenaires à la mise en œuvre de projets pilotes dans quatre lacs aux prises avec des problèmes d'eutrophisation, afin d'y expérimenter des mesures de restauration. Pour être retenus, les projets présentés par les municipalités ou les associations de riverains devaient permettre de développer un savoir-faire et d'élaborer des procédures qui tiennent compte des contextes physiques, économiques et sociologiques des plans d'eau à restaurer.

Ces projets permettront au Ministère d'améliorer ses connaissances sur la faisabilité de la réhabilitation et de la restauration de nos lacs et de participer au développement et à la mise en commun des expertises en la matière. C'est une histoire à suivre!

Notre PDE a été très apprécié par l'Organisme de Bassin Versant Charlevoix Montmorency. Ces derniers l'ont harmonisé et intégré à celui de la Rivière Malbaie pour être déposé et approuvé par le MDDEFP.

Pour de plus amples informations je vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle de votre association qui aura lieu dimanche le 4 août 2013 à 9h30 à la Base de Plein air du lac Nairne.

Jean-Louis Côté, Président de l'APELN.